



Date convocation : 20.03.2023

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2023_15

Séance du vendredi 24 mars 2023

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 8

Représentés : 2

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Hugues MORONI, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine Mulpas

Absents représentés : Xavier PRIN par David NEVEUX, François RICHE par Didier PINCHON

Secrétaire de séance : Didier PINCHON

Compte de gestion, compte administratif 2022 et affectation de résultat – Assainissement

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LELONG, 2ème Adjoint, sur le compte administratif 2022 du service d'assainissement dressé par Madame le Maire, Constatant que ce dernier est identique au compte de gestion 2022 établi par le Service de Gestion Comptable de LAON.

Le Conseil Municipal, à l'exception de Madame le Maire qui n'est pas autorisée à se prononcer sur le compte administratif,

*ARRÊTE le compte administratif et le compte de gestion 2022 pour le budget du service assainissement comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	17 094,41	0,00	51 472,05	0,00	68 566,46
Opérations exercice	125 959,90	128 220,79	91 193,69	65 322,00	217 153,59	193 542,79
TOTAUX	125 959,90	145 315,20	91 193,69	116 794,05	217 153,59	262 109,25
Résultat de clôture		19 355,30		25 600,36		44 955,66

Restes à réaliser

0,00

0,00

Besoin / excédent de financement total

44 955,66

Pour mémoire : Virement à la section d'investissement

0,00

*RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

*DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 19 355,30€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.

Préfecture de l'Aisne
Date de réception de l'AR: 28/03/2023
002-210200721-DE_2023_15-DE